Cinquante troisième année. - N° 153 A Vendredi 9 août 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 288

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

632 980 272 RCS Romans.
MOULIN SAS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 405484.00 EUR.
Adresse : Chemin Du Grand Pélican, Rn7, 26200 Montélimar.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un ASSP en date à BESANÇON du 26/07/2019, il a été établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société ESPACE AUTOMOBILE ARDECHOIS, SAS au capital de 234 637 €, dont le siège social est à AUBENAS (07200) - 2 Chemin du Pialon, identifiée sous le numéro SIREN 490 903 911 RCS AUBENAS, par la société MOULIN SAS, SAS au capital de 405 484 €, dont le siège social est à MONTELIMAR (26200) - Chemin du Grand Pélican - RN 7, identifiée sous le numéro SIREN 632 980 272 RCS ROMANS et déposé, au Greffe du Tribunal de Commerce de AUBENAS pour la société ESPACE AUTOMOBILE ARDECHOIS en date du 07/08/2019 et au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS pour la société MOULIN SAS en date du 01/08/2019 conformément à l'alinéa 1 de l'article L. 236-6 du Code de Commerce. La société ESPACE AUTOMOBILE ARDECHOIS ferait apport à la société MOULIN SAS d'un actif de 4 514 950, 28 € à charge d'un passif de 3 799 804,33 €, soit un actif net apporté de 715 145,95 €. La société MOULIN SAS détenant 100 % du capital de la société ESPACE AUTOMOBILE ARDECHOIS, il ne serait donc fixé aucun rapport d'échange. Il ne serait procédé à la création d'aucune action de la société MOULIN SAS et aucune prime de fusion ne serait constatée. Il serait en revanche, constaté un boni de fusion dans les écritures de la société absorbante d'un montant de 482 968,95 € correspondant à la différence entre le montant de l'actif net à transmettre par la société ESPACE AUTOMOBILE ARDECHOIS, soit 715 145,95 € et la valeur nette comptable des actions de la société absorbée dans le bilan de la société absorbante, soit 232 177 €. Toutes les opérations actives et passives effectuées par la société absorbée depuis le 01/01/2019 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seraient prises en charge par la société MOULIN SAS. Les créanciers des sociétés concernées par le projet de fusion pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de Commerce..